

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 95.055

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 16 Mai à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

6 Mai 1995

6 Mai 1995

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, GAVEN, et Mme FONTAN, Adjoints

M. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BERLAND, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, Mme PARROU SARLAT, MM. SABATHIER et TAP Conseillers,

ABSENTS- EXCUSES : MM. HUGENDOBLER, ALONSO, LACOTTE, MOULINEAU, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN et REVOLAT

Nombre de Conseillers
en exercice : 31
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 23

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Aménagement des jardins paysagers sur l'esplanade du Port et le terrain de l'Ancien Casino

VOTE : Adopté à l'unanimité

Par délibération en date du 27 octobre 1994, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'aménagement de jardins paysagers sur l'esplanade du Port et le terrain de l'ancien Casino.

A l'issue de la procédure, la Ville a conclu trois marchés en date du 23 janvier 1995.

LOT N° 1 VRD titulaire groupement d'entreprises VIAFRANCE/DAVID/PITEL/MAGNE, montant 1 970 781,54 Frs TTC

LOT N° 2 éclairage public, titulaire C.E.E, montant 427 173,48 Frs TTC

LOT N° 3 Espaces verts, titulaire SA BONNIN, montant 1 068 506,66 Frs TTC

Au cours du chantier, la réalisation du lot n° 1 VRD a nécessité de procéder à certaines modifications de détails entraînant une dépense supplémentaire de 67 942,05 Frs TTC. Il s'agit notamment de modification d'ouvrages et d'apports de matériaux drainants.

En conséquence, le montant du marché de base est porté de 1 970 781,54 Frs TTC à 2 038 723,59 Frs TTC, représentant une augmentation de 0,89 % pour l'ensemble de l'opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité d'apporter des modifications aux prestations prévues au marché de base,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver l'avenant n° 1 au marché conclu avec le groupement d'entreprises VIAFRANCE/DAVID/PITEL/MAGNE relatif à l'aménagement des jardins paysagers sur l'esplanade du Port et le terrain de l'ancien casino, d'un montant de 67 942,05 Frs TTC
- de porter le montant du marché de base de 1 970 781,54 Frs TTC à 2 038 723,59 Frs TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation à conclure et à signer le présent avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 Mai 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS